

## CHI 2A/2B 15a *Renforcement en langue chinoise 3/4* Dispense et modalités de contrôle des connaissances

Ce cours est destiné aux étudiants se trouvant en difficulté pour suivre convenablement les enseignements de langue de L2 et leur permet de rattraper leurs lacunes antérieures.

L'inscription pédagogique à l'EC « Renforcement en langue chinoise 3/4 » est obligatoire pour **tous les étudiants** inscrits en L2, mais les étudiants satisfaisant les conditions suivantes obtiendront une dispense valable pendant l'année en cours.

**Début du cours dès la semaine de la rentrée au 1<sup>er</sup> semestre et à partir de la 3<sup>e</sup> semaine au second semestre.**

### ***CHI 2A 15a : DISPENSE en début de semestre 1***

Seront automatiquement dispensés les étudiants ayant obtenu au moins 10/20 de moyenne à l'UE CHI 1B01 « Structure et pratique de la langue chinoise écrite » (Licence 1, Semestre 2 de l'année 2013-2014).

### ***CHI 2B 15a : DISPENSE en début de semestre 2***

Seront dispensés les étudiants ayant obtenu au moins 12/20 de moyenne au CC à l'EC CHI 2B15a « Renforcement en langue chinoise 3 » ou au moins 10/20 de moyenne à l'examen final de l'UE CHI 2A 04 « Pratique de la langue chinoise écrite » en janvier 2015.

## ***MODALITÉS de CONTRÔLE des CONNAISSANCES***

Le mode de contrôle des connaissances pour les deux semestres est le **contrôle continu intégral** : l'étudiant est évalué à partir des travaux réalisés dans le semestre, **il n'y a pas d'examen final en janvier ou mai, ni de rattrapage en juin**. L'assiduité est donc exigée : au plus 3 absences justifiées dans le semestre, participation obligatoire aux contrôles surveillés et remise régulière des devoirs.

➤ **Les étudiants qui sont dans l'impossibilité d'assister régulièrement au cours** peuvent tout de même obtenir la dispense des deux semestres en obtenant au moins 10 de moyenne à l'UE CHI 2A 04 « Pratique de la langue chinoise écrite » aux examens de la 1<sup>ère</sup> session en janvier 2015.

### ***CHI 2A/2B 15a : DISPENSE en fin d'année***

En fin d'année, seront dispensés les étudiants ayant obtenu une note moyenne supérieure à 12/20 au CC de CHI 2B 15a « Renforcement 4 » ou, à l'issue des examens de mai, une note moyenne supérieure à 10/20 à l'UE CHI 2B 04 « Pratique de la langue chinoise écrite ».

Dans le cas contraire, les étudiants devront repasser à la deuxième session d'examen le(s) EC manquant(s).